# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE DE L'ANNÉE 2024 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.

#### PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

#### et les conseillers suivants :

- M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
- M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
- M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
- M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
- M. Benoit Fournier, substitut au maire de Béthanie,
- M. Robert Leclerc, maire d'Upton,
- M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

### **Également présents :**

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement.

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-178 II est proposé par M. Jean-Marc Ménard Appuyé par M. Léo Benoit

> et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2024
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
- 4. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DU RAPPORT FINANCIER 2023
- 5. TRANSFERT DE FONDS

- 6. LISTE DES COMPTES
- 7. COURS D'EAU
  - 7.1 Rapport des travaux Réception partielle Cours d'eau Lafontaine Entretien Upton
- 8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »
- 9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
  - 9.1 Aménagement du territoire
    - 9.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
    - 9.1.2 Espèces exotiques envahissantes Dépôt d'un défi dans le cadre de Défi innovation Québec
    - 9.2 Développement économique et local
      - 9.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) Dossier Camille Dufault 1379-FSE-2024-21
    - 9.3 Développement culturel
      - 9.3.1 Accès culture 2024-2025
        - 9.3.1.1 Personnages et bande dessinée avec Flaflam Studio9.3.1.2 Les amis de mon potager avec Fous de nature
      - 9.3.2 Demande d'appui au projet de l'artiste Catherine Plante, Biodiversité au cœur des municipalités
    - 9.4 Alliance pour la solidarité 2018-2023 Bilan et analyse pour le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique de la participation sociale Adoption du rapport de reddition de comptes
- 10. SÉCURITÉ INCENDIE
- 11. POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE
- 12. RESSOURCES HUMAINES
- 13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES
- 14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
- 15. CORRESPONDANCE
- 16. VARIA
- 17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
- 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 2. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE</u> DU 14 AOÛT 2024

2024-179 Il est proposé par M. Robert Leclerc

Appuyé par M. Benoit Fournier

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2024 soit adopté tel que présenté.

### 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

# 4. <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DU RAPPORT FINANCIER 2023</u>

Monsieur Jean-Yves Trottier, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) dépose et présente le rapport de l'auditeur ainsi que le rapport financier de la MRC pour l'année financière 2023.

NOTE: À la demande du préfet, le point 16. Varia est devancé étant donné que monsieur Jean-Marc Ménard doit quitter la séance.

#### 16. <u>VARIA</u>

16.1 Carrières et sablières – Partenariat régional pour l'acquisition de relevés LiDAR – Offre de services de GéoMont

**ATTENDU QU'**en vertu de son règlement numéro 2009-02, la MRC peut procéder à toute prise de mesures afin de vérifier ou d'évaluer les quantités extraites d'un site de carrière et sablière sur une période donnée ;

**ATTENDU QUE** la MRC participe, depuis 2013, à des partenariats régionaux d'acquisition de relevés LiDAR de son territoire ;

**ATTENDU QUE** la MRC souhaite effectuer un nouveau relevé LiDAR en 2024 afin de vérifier les quantités déclarées par les exploitants ;

**ATTENDU QUE** GéoMont a déposé une soumission à la MRC pour l'acquisition de relevés LiDAR en 2024, en partenariat avec les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska;

**ATTENDU QUE** les frais de vérification et de contrôle de l'exactitude des déclarations seront compensés à même toute somme perçue par la MRC, conformément au règlement numéro 2009-02 de la MRC d'Acton ;

#### CONSÉQUEMMENT,

2024-180 II est proposé par M. Jean-Marc Ménard

Appuyé par M. Guy Bond

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le scénario 7 de la soumission n° 24033-AS7 de GéoMont représentant une dépense de 15 712,62 \$, taxes en sus, à prendre à même les sommes versées au fonds.

16.2 Plan de conservation des milieux humides et hydriques – Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) – Offre de service

**ATTENDU QUE** le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC d'Acton est entré en vigueur en janvier 2024 ;

**ATTENDU QUE** dans le plan d'action de son PRMHH, la MRC s'est engagée à produire un plan de mise en valeur et de préservation pour chacun des cinq (5) grands complexes de milieux humides de son territoire ;

**ATTENDU QUE** le service de l'aménagement du territoire a demandé une offre de service à la CDRN pour la phase 1 de la production d'un premier plan de mise en valeur et de préservation ;

ATTENDU l'offre de service reçue de la CDRN le 11 septembre 2024 ;

#### CONSÉQUEMMENT,

2024-181 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin

Appuyé par M. Éric Charbonneau

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la CDRN pour la phase 1 de la production d'un premier plan de mise en valeur et de préservation des milieux humides, pour une somme maximale de 16 307,58 \$.

Monsieur Jean-Marc Ménard quitte la séance à 20h05.

#### 5. TRANSFERT DE FONDS

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

### 6. <u>LISTE DES COMPTES</u>

6.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

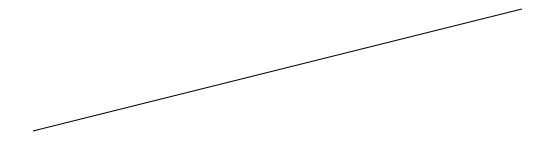
Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

# 6.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2024-182 II est proposé par M. Guy Bond Appuyé par M. Benoit Fournier

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL			
Comptes payés	244 672,12 \$		
Comptes à payer	72 883,82 \$		
Salaires et contributions de l'employeur	124 765,60 \$		
Total	442 321,54 \$		
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01			
Comptes payés	1 181,11 \$		
Comptes à payer	10 312,18 \$		
Total	11 493,29 \$		



### 7. COURS D'EAU

7.1 Rapport des travaux – Réception partielle – Cours d'eau Lafontaine – Entretien – Upton

**ATTENDU QUE** les travaux d'entretien dans le cours d'eau Lafontaine à Upton sont complétés partiellement ;

**ATTENDU QU**'ALPG consultants inc. recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 10 % du montant total des factures pour travaux à compléter et à des fins de garantie ;

#### CONSÉQUEMMENT,

2024-183 II est proposé par M. Stéphane Beauchemin Appuyé par M. Robert Leclerc

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Infraplus Excavation inc. la somme de 34 676,41 \$. La somme conséquemment retenue pour les travaux à compléter ultérieurement et pour fins de garantie est de 3 852,93 \$, soit 10 % du montant total des factures.

# 8. <u>SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »</u>

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

### 9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

- 9.1 Aménagement du territoire
  - 9.1.1 Analyse de la conformité de règlements d'urbanisme
    - 9.1.1.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 386-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 et le règlement des permis et certificats numéro 257-02 de la Municipalité de Sainte-Christine

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Christine a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 386-2024 modifiant son règlement de zonage numéro 254-02 et son règlement de permis et certificats numéro 257-02 ;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relative à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf. : Résolution CCA 24-13) ;

#### CONSÉQUEMMENT,

2024-184

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Benoit Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le règlement numéro 386-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 et le règlement des permis et certificats numéro 257-02 de la Municipalité de Sainte-Christine soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations gouvernementales de 2001 relative à la protection du territoire et des activités agricoles ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

# 9.1.1.2 Demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a déposé une demande à la CPTAQ (Dossier numéro 446338) afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie des lots 2 611 249, 2 326 501, 2 326 330 et 2 326 331 ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA, la MRC doit transmettre une recommandation sur la demande, tenant compte des critères prévus à l'article 62 de la LPTAA et des objectifs du schéma d'aménagement révisé, des dispositions du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire ;

**ATTENDU** l'analyse de la demande, tenant compte des critères prévus à l'article 62 de la LPTAA ;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de cette demande à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé, des dispositions du document complémentaire et du règlement de contrôle intérimaire en vigueur ;

#### CONSÉQUEMMENT,

2024-185 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin

Appuyé par M. Éric Charbonneau

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander à la CPTAQ d'autoriser la demande déposée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (Dossier numéro 446338), puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire.

9.1.1.3 Analyse de la conformité du règlement numéro 386-24 modifiant le règlement de zonage numéro 241-02 de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 386-24 modifiant son règlement de zonage numéro 241-02 ;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relative à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf. : Résolution CCA 24-15) :

#### CONSÉQUEMMENT,

2024-186 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Stéphane

l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Stéphane Beauchemin, appuyé par monsieur Benoit Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le règlement numéro 386-24 modifiant le règlement de zonage numéro 241-02 de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations gouvernementales de 2001 relative à la protection du territoire et des activités agricoles ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

# 9.1.2 Espèces exotiques envahissantes – Dépôt d'un défi dans le cadre des Défis innovation Québec

**ATTENDU QUE** les Défis innovation Québec permettent de faire le lien entre les ministères et organismes ayant des besoins à combler et les entreprises capables d'élaborer des solutions innovantes à cet effet ;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a soumis un défi dans le cadre des Défis innovation Québec ;

**ATTENDU QUE** le défi proposé découle de la Stratégie régionale de lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE), portée par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM);

**ATTENDU QUE** le défi proposé est la mise en place d'une plateforme commune sur l'occurrence des EEE et le taux de vulnérabilité des milieux naturels face auxdites EEE ;

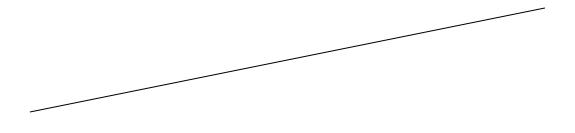
**ATTENDU QUE** la solution au défi proposé répondrait autant à des objectifs du PDZA que du PRMHH;

### CONSÉQUEMMENT,

2024-187 Il est proposé par M. Robert Leclerc

Appuyé par M. Guy Bond

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt du défi « Plateforme commune sur l'occurrence des espèces exotiques envahissantes (EEE) et le taux de vulnérabilité des milieux naturels face auxdites EEE » dans le cadre des Défis innovation Québec.



#### 9.2 Développement économique et local

# 9.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Camille Dufault 1379-FSE-2024-21

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par Camille Dufault ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

#### CONSÉQUEMMENT,

2024-188

Il est proposé par M. Éric Charbonneau Appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1379-FSE-2024-21	3 500 \$	3 500 \$

- 2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
- 3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

### 9.3 Développement culturel

#### 9.3.1 Accès culture 2024-2025

# 9.3.1.1 Personnages et bande dessinée avec Flaflam Studio

2024-189

Il est proposé par M. Léo Benoit Appuyé par M. Benoit Fournier

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant maximal de 6 986,73 \$, taxes en sus, avec Flaflam Studio pour la coordination de l'atelier Personnages et bande dessinée avec les groupes du 2<sup>e</sup> cycle du primaire de la MRC d'Acton. Cet atelier est réalisé dans le cadre du projet Accès culture 2024-2025.

# 9.3.1.2 Les amis de mon potager avec Fous de nature

2024-190 II est proposé par M. Guy Bond

Appuyé par M. Stéphane Beauchemin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant maximal de 6 101,14 \$, taxes en sus, avec Fous de nature pour la coordination de l'atelier Les amis de mon potager avec les groupes du préscolaire de la MRC d'Acton. Cet atelier est réalisé dans le cadre du projet Accès culture 2024-2025.

# 9.3.2 Demande d'appui au projet de l'artiste Catherine Plante, *Biodiversité au cœur des municipalités*

**ATTENDU QUE** le projet de madame Catherine Plante, *Biodiversité au cœur des municipalités*, vise à illustrer la biodiversité emblématique de chaque municipalité de la MRC d'Acton qui permettra de toucher et de sensibiliser la population à la richesse et la fragilité de la nature qui l'entoure ;

**ATTENDU QUE** ce projet favorisera le rayonnement de la culture en Montérégie ;

#### CONSÉQUEMMENT,

2024-191 Il est proposé par M. Robert Leclerc

Appuyé par M. Guy Bond

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet de madame Catherine Plante, *Biodiversité au cœur des municipalités*.

9.4 Alliance pour la solidarité 2018-2023 – Bilan et analyse pour le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique de la participation sociale – Adoption du rapport de reddition de comptes

2024-192 II est proposé par M. Benoit Fournier

Appuyé par M. Léo Benoit

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport de reddition de compte pour le projet *Bilan et analyse pour le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique de la participation sociale* dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2018-2023.

### 10. <u>SÉCURITÉ INCENDIE</u>

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

### 11. <u>POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES</u> SITUATIONS DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

**ATTENDU QUE** le 12 mai 2004, la MRC d'Acton a adopté la Politique contre le harcèlement psychologique par la résolution numéro 2004-95;

**ATTENDU QUE** cette politique a été mise à jour le 10 février 2021 par la résolution numéro 2021-038 ;

**ATTENDU** les récentes modifications apportées à la Loi sur les normes du travail ;

### CONSÉQUEMMENT,

2024-193 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin Appuyé par M. Guy Bond et unanimement résolu :

- D'abroger la Politique contre le harcèlement psychologique adoptée le 12 mai 2004 par la résolution numéro 2004-95;
- 2. D'adopter la nouvelle Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique.

#### 12. RESSOURCES HUMAINES

#### 12.1 Employé numéro 12 - Fin d'emploi administrative

ATTENDU QUE l'employé numéro 12 a subi une lésion professionnelle ;

**ATTENDU QUE** cette lésion a été consolidée à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) avec des limitations fonctionnelles qui ne sont pas compatibles avec l'emploi prélésionnel;

ATTENDU QUE la MRC n'a aucun autre emploi convenable à offrir;

ATTENDU QUE la CNESST prendra l'employé en charge pour la suite ;

### CONSÉQUEMMENT,

2024-194 II est proposé par M. Stéphane Beauchemin

Appuyé par M. Éric Charbonneau

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 12 en date du 11 septembre 2024, de mettre fin à l'assurance collective de celui-ci au 30 septembre 2024 et de lui verser les sommes qui lui sont dues à ce jour.

# 13. <u>SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES</u>

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

### 14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

### 15. CORRESPONDANCE

15.1 Offre de services du Cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L.

**ATTENDU QUE** le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la MRC une offre de services professionnels pour l'année 2025 ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la MRC;

#### CONSÉQUEMMENT,

2024-195 Il est proposé par M. Robert Leclerc

Appuyé par M. Benoit Fournier

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. pour l'année 2025.

# 15.2 Semaine québécoise de réduction des déchets 2024 - Proclamation

**ATTENDU QUE** l'édition 2024 de « La Semaine québécoise de réduction des déchets » se déroulera cette année du 21 au 27 octobre ;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant ;

**ATTENDU QU**'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement ;

### CONSÉQUEMMENT,

2024-196 Il est proposé par M. Robert Leclerc Appuyé par M. Guy Bond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que le conseil de la MRC d'Acton proclame la semaine du 21 au 27 octobre 2024 « La Semaine québécoise de réduction des déchets » ;
- 2. Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement par la réduction du gaspillage alimentaire, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

# 15.3 Municipalité de Sainte-Christine – Propriétaires et producteurs forestiers – Demande d'appui

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Christine fait partie de la Montérégie, de la MRC d'Acton et du syndicat local de l'UPA Rivière Noire affilié à l'UPA de la Montérégie ;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton est sur le territoire de l'Agence forestière de la Montérégie ;

**ATTENDU** la résolution numéro 210-08-2024 de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Christine tenue le 20 août 2024 ;

#### CONSÉQUEMMENT,

2024-197 II est proposé par M. Léo Benoit Appuyé par M. Benoit Fournier

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Municipalité de Sainte-Christine dans sa demande au Syndicat des producteurs de bois du Centre du Québec de se retirer de ce syndicat pour adhérer au syndicat des producteurs de bois du Sud du Québec qui est vraiment la région d'appartenance.

# 15.4 Ville de Sorel-Tracy – Jeux du Québec 2027 – Demande d'appui

**ATTENDU** la mission des Jeux du Québec, qui vise à offrir un programme de manifestation sportive en continuum, permettant le développement de l'athlète et du sport, de l'initiation à la compétition ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sorel-Tracy est un milieu candidat pour l'obtention de la finale des jeux du Québec de l'été 2027 ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sorel-Tracy et ses partenaires ont établi de façon incontestable et non équivoque, leur capacité technique à réaliser cet événement d'envergure provinciale ;

**ATTENDU QUE** toutes les dépenses spécifiques à la tenue des Jeux seront à la charge du comité organisateur des Jeux du Québec ;

**ATTENDU** les impacts positifs de tenir un tel événement et les retombées économiques en tourisme sportif pour la Montérégie ;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton se dit solidaire avec la candidature de la Ville de Sorel-Tracy ;

#### CONSÉQUEMMENT,

2024-198

Il est proposé par M. Guy Bond Appuyé par M. Benoit Fournier

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la candidature de la Ville de Sorel-Tracy pour l'obtention de la finale des Jeux du Québec pour l'été 2027.

#### 17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

### 18. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

2024-199 II est proposé par M. Guy Bond Appuyé par M. Léo Benoit

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h30.

Signé	
Jean-Marie Laplante, Préfet.	
Signé	
Chantal Lavigne, Directrice générale et	